



L'an deux mil treize, le vingt cinq janvier, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h00

**•Personnes présentes :**

Martine SOREL Maire, Martine DELILLE, Laurent DESCHAMPS Adjoints, Philippe BOUILLETTE, Patricia DEHANT, Claudine ERNOTTE, Barbara DESLAVIERE,

**•Personnes excusées :** Olivier ROUSSELET (pouvoir à Martine DELILLE), Lydia MILCZAREK

Claudine ERNOTTE a été nommée secrétaire de séance

**Intervention de M.WECKMANN assistant maître d'ouvrage du commerce multiservices**

La commission commerce avait demandé à M.WECKMANN de chiffrer 3 options :

- Un commerce-restaurant de 200 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée, à l'étage un appartement de 100 m<sup>2</sup> pour loger les gérants et 2 logements communaux de 50 m<sup>2</sup> chacun
- Un commerce-restaurant de 150 m<sup>2</sup>, 1 logement pour le gérant de 100 m<sup>2</sup> et un logement communal de 50 m<sup>2</sup>
- Un commerce-restaurant seul de 150 m<sup>2</sup> les gérants étant logés dans la maison CORADIN rénovée

M.WECKMANN a présenté pour chaque cas les flux de trésorerie qui tiennent compte du coût des travaux, des emprunts possibles et des recettes escomptées par les loyers.

En vertu de ces éléments et après les avoir sérieusement étudiés, le Conseil Municipal se prononcera pour la solution la mieux adaptée au budget communal. Toutefois il semblerait que l'option retenue soit la dernière.

Ce projet reste néanmoins soumis à l'étude de rentabilité financière réalisée par la Chambre de Commerce dont nous attendons le compte rendu.

**Nomination de 2 délégués et 2 suppléants pour siéger au Conseil Intercommunautaire**

Madame le Maire rappelle que Monsieur le Préfet a arrêté l'extension du périmètre de la communauté de communes Vexin Val de Seine aux 18 communes isolées de l'ouest du Vexin à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour permettre la réunion du Conseil Communautaire de cette nouvelle Intercommunalité, il convient d'élire deux titulaires et deux suppléants qui siégeront.

A l'unanimité sont élus Madame SOREL et Monsieur BOUILLETTE en tant que titulaires et Monsieur DESCHAMPS et Madame ERNOTTE en tant que suppléants

**Point sur l'Intercommunalité**

Jusqu'aux prochaines élections municipales de 2014, le Conseil Communautaire fonctionnera sous l'actuelle Présidence de Monsieur Jean-François RENARD et selon les critères de représentativité votés soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Communautaire devra avant le 30 juin 2013 définir la représentativité de chaque commune applicable à partir de 2014 ainsi que les compétences d'intérêt communautaire et devra voter son budget.

## Subvention Délégation Départementale de l'Education Nationale

Madame le Maire fait lecture de la demande de subvention de la Délégation Départementale de l'Education Nationale (DDEN) qui est une association loi 1901 dont les activités sont principalement :

- la visite des bâtiments scolaires (équipement, entretien, sécurité, hygiène) des écoles maternelles et élémentaires,
- liaison et coordination entre les écoles et les municipalités,
- participation comme membre de droit aux conseils d'écoles,
- incitation et animation dans le domaine des équipements complémentaires de l'école,
- réflexion et information sur l'école et éducation,
- organisation de concours d'orthographe dans le Vexin,
- participation au concours des écoles fleuries.

Dans le Vexin, sur 72 écoles 60 sont visitées par 4 DDEN.

L'association demande une subvention de 30 €, proposition acceptée à l'unanimité du Conseil.

## Subvention DOMI VIE

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de demande de subvention de l'association DOMI'VIE qui a livré 365 repas en 2011 sur la commune.

La subvention demandée est de 190.5 € (0.20€ par 405 habitants soit 81€ + 0.30€ par repas soit 109.50 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de subventionner cette association et souhaite que cette somme soit imputée au compte « AIDES AUX FAMILLES » du CCAS.

## Démission d'un membre du Conseil Municipal et nomination de délégués

Le Maire fait part au Conseil de la demande de démission de Madame Valérie GAUTROT, Conseillère, pour raisons personnelles. Il est décidé de ne pas la remplacer au sein du Conseil qui fonctionnera donc avec 9 conseillers.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte la démission qui prend effet le 1er janvier 2013.

Madame GAUTROT a des délégations auprès de plusieurs syndicats, il convient donc de procéder au vote de son remplaçant.

### •Remplacement au Syndicat de l'Aubette

Vu les articles L.163-5 et L.163-6 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la démission de Madame Valérie GAUTROT du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Le Maire demande qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau délégué responsable afin de la remplacer au Syndicat de l'Aubette (SIABVAM).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents a élu : Martine SOREL domiciliée 6 Sente des Taillis à Ambleville

### •Remplacement au Parc Naturel du Vexin (PNR)

Vu les articles L.163-5 et L.163-6 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la démission de Madame Valérie GAUTROT du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Le Maire demande qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau délégué responsable afin de la remplacer au PNR et d'un suppléant

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents a élu : Déléguée responsable Martine SOREL domiciliée 6 Sente des Taillis à Ambleville

Suppléant Monsieur Philippe BOUILLETTE domicilié 3

Impasse des Grignons à Ambleville

## Point sur l'aménagement du stationnement du car scolaire

Le dossier a été transmis par l'architecte à l'Architecte des Bâtiments de France, nous attendons le dépôt du permis de construire.

## Révision loyers logement communal et ancien presbytère

Bail presbytère : A l'unanimité, le Conseil décide de fixer le loyer mensuel à 170€ (cent soixante dix euros) hors charges pour l'année 2013.

Bail logement Mairie : A l'unanimité, le Conseil décide de fixer le loyer mensuel à 200 euros (deux cents euros) charges comprises pour l'année 2013.

## Point sur le projet de loi concernant les nouveaux rythmes scolaires

Etant donné la confusion des documents reçus à ce jour nous espérons que les réunions prévues sur ce sujet nous permettront de vous donner rapidement des informations plus précises.

## Dates des manifestations de l'année

- Fête de Village : le 23 juin
- Repas des Séniors : le 13 octobre
- Fête de Noël : le 8 décembre

## Questions diverses

Pas de questions diverses

## Prochain conseil

La date du prochain conseil le 22 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le Maire, Martine SOREL